Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

400 - Enfance, jeunesse et famille

4 - Orientations stratégiques concernant la politique publique départementale Enfance, Jeunesse et Famille

CD/2019/088

Service chef de file :
H - Mission enfance et famille

Résumé :

La famille est le premier noyau et la base de la vie en société. L'éducation d'aujourd'hui prépare la société de demain : la famille reste le socle de la construction de l'enfant et du jeune ; elle transmet les valeurs et les repères qui l'aideront à se développer jusqu'à l'âge adulte. Elle assure ainsi un rôle fondamental dans la cohésion sociale.

Dans une double approche territoriale et transversale, le Département développe une stratégie volontariste forte à l'égard de la jeunesse et de la famille, de façon à proposer une politique éducative et d'accompagnement global à tous les âges de la vie.

Construire un avenir pour nos enfants, accompagner les familles dans la bienveillance, accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables, autonomes et engagés constituent les axes forts de l'engagement du Département.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider pour l'année 2020 des orientations stratégiques de la politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, conformément au plan d'actions « Un avenir pour nos enfants » qui se décline autour de quatre axes structurants :
- La prévention, une nouvelle ambition
- Pour chaque jeune, un parcours adapté
- Les jeunes comme atout d'une société plus inclusive
- Les territoires, un écosystème de bienveillance

Construire un avenir pour nos enfants, accompagner les familles dans la bienveillance, accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables, autonomes et engagés constituent les axes forts de l'engagement du Département inscrits au plan d'actions 2018-2023 **« Un avenir pour nos enfants »** adopté à l'unanimité le 25 juin 2018.

La politique départementale trouve particulièrement écho dans la **stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance** que le Secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, Monsieur Adrien TAQUET, vient de dévoiler le 14 octobre : renforcer la prévention précoce, sécuriser le parcours des enfants confiés et prévenir les ruptures, préparer leur avenir.

La mise en œuvre de ce plan d'actions « Un avenir pour nos enfants » est déjà bien engagée sur chacun de ses quatre axes structurants ; elle se poursuivra dans le cadre du budget 2020 favorisant ainsi un accompagnement global à tous les âges de la vie et adapté aux besoins de chacun.

La prévention, une nouvelle ambition

Parce qu'intervenir en amont des difficultés familiales et éducatives est plus pertinent pour les familles et les jeunes, et largement plus efficace socialement et financièrement, le Département du Bas-Rhin fait le choix de développer fortement l'accompagnement de tous les parents, à travers l'action sociale de proximité et grâce au renforcement de l'action de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Il s'agit de miser sur la PMI du 21ème siècle, accessible (grâce à un maillage territorial dense), gratuite (la PMI est un service de santé qui offre des soins et conseils gratuits), pour une prise en charge globale à la charnière du sanitaire, de l'éducatif et du social, de l'individuel et du collectif, du préventif et du thérapeutique.

Pour développer une prévention universelle, graduée et précoce qui vise à développer l'offre de soins de santé et de soutien aux fonctions parentales, le Département a déjà largement déployé en 2019 les ressources humaines inscrites au plan d'actions, à savoir la création de 4 postes de puéricultrices sur le territoire Nord pour renforcer l'accompagnement des familles, de 2 postes de cadres de santé et 5 postes d'éducatrices de jeunes enfants sur chacune des UTAMS pour l'accompagnement des modes d'accueil petite enfance. Des moyens spécifiques ont été dédiés à la Ville de Strasbourg dans le cadre de la convention de délégation renouvelée en 2018.

En 2020, cet effort se poursuivra par la création de 3 postes de puéricultrices et 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants.

Afin d'améliorer le repérage précoce des situations de vulnérabilité et de violences faites aux enfants, le Département a créé en 2019 5 postes d'agents spécialisés dans la mission d'évaluation des informations préoccupantes ; là encore des moyens spécifiques sont dédiés à la Ville de Strasbourg dans le cadre de la convention de délégation renouvelée en 2018. Par ailleurs, le travail conduit avec des agents de la Mission Enfance Famille, de la Mission Action Sociale de Proximité et de la Ville de Strasbourg a abouti à la rédaction d'un référentiel de l'évaluation de l'information préoccupante permettant d'harmoniser les pratiques, renforcer la pluridisciplinarité et mettre en œuvre les exigences posées par la loi de 2016 relative à la protection de l'enfant. En 2020, la collectivité accompagnera l'appropriation de ce référentiel par les agents.

L'objectif du Département est aussi de consolider les articulations et les complémentarités avec les autres acteurs de la santé et de la parentalité dans une logique de réseau, de parcours et de territoire. Ainsi en 2019, le Département a contribué à l'élaboration du projet régional de santé 2018-2028 avec l'ARS et nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles avec la CAF et l'Etat. Enfin, dans le cadre de la convention signée avec l'Etat de lutte contre la grande pauvreté, le Département a soutenu de nouveaux projets d'aide à la parentalité dès 2019 et lancera en 2020, avec la CAF, un appel à projets conjoint pour déployer de nouvelles réponses d'aide à la parentalité sur les territoires qui en sont aujourd'hui totalement dépourvues.

Concernant les jeunes eux-mêmes, le Département s'engage à leurs côtés pour leur permettre de devenir de futurs adultes responsables et confiants dans l'avenir. Le plan d'actions éducatives et collèges voté lors par l'Assemblée plénière le 20 mars 2017 (délibération n°CD/2017/007) constitue la première pierre de cette démarche. En proposant des axes orientés sur le développement de la citoyenneté, de la créativité et de l'esprit critique, sur l'apprentissage de capacités à choisir, agir et oser par soi-même, le Département a posé les bases d'une politique ambitieuse pour toute la jeunesse.

Le plan d'actions « Un avenir pour nos enfants » poursuit cette ambition en mobilisant l'ensemble des compétences départementales au bénéfice de tous et notamment des plus vulnérables. Ainsi, de nouvelles actions sont proposées en 2020 pour renforcer la

prévention et l'écoute des jeunes sur les territoires les plus éloignés et mieux prévenir les situations de radicalisation.

En 2019, l'Assemblée a unanimement déclaré la lutte contre la haine et le racisme Grande Cause Départementale (délibération n°CD/2019/008). Cet engagement politique s'est accompagné d'un dispositif de 10 actions dont la majorité s'adresse aux collégiens via un appel à projets co porté avec l'Education Nationale, un soutien renforcé aux structures porteuses de projet de prévention oeuvrant dans les quartiers prioritaires de la Ville ou encore un partenariat avec le musée de l'Homme.

Afin de lutter contre le décrochage scolaire et faire de l'éducation de tous une priorité, le Département continuera de soutenir le dispositif d'accompagnement à la scolarité (CLAS) qui bénéficie à plus de 1 000 collégiens par an, tout en veillant à la couverture des besoins sur tous les secteurs géographiques.

Chacune de ces actions tend à renforcer la place tant des parents en tant qu'acteurs de l'éducation de leurs enfants que la place des jeunes, en restaurant une confiance souvent mise à mal.

Pour chaque jeune, un parcours adapté

En agissant pour la jeunesse, le Département inscrit son action dans une démarche de construction de la société de demain. Cependant, le portrait de la jeunesse est contrasté.

Le Département se doit de redoubler d'efforts pour réussir le passage de l'école à la vie active et offrir des conditions de réussite à tous. C'est pourquoi le plan d'actions voté en juin 2018 intègre de nouvelles mesures pour favoriser l'entrepreneuriat et l'entrée sur le marché du travail dans les meilleures conditions : l'amélioration de leur orientation, de l'accès à l'emploi ou au logement. Le programme « Booster » porté par Unis Cité et soutenu dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, expérimenté en 2019 sur le territoire Nord, s'adressera en 2020 aux décrocheurs du territoire de l'EMS.

Parce que chaque jeune a des besoins et des capacités qui lui sont propres, le Département, chef de file de la Protection de l'Enfance, entend personnaliser davantage ses prises en charge. Il s'agit de « faire de la dentelle » pour les situations les plus complexes en mobilisant l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité et de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), d'être plus agile dans la construction des parcours individuels et d'associer tout l'environnement bienveillant de l'enfant.

En 2019, dans le cadre du plan d'actions « Un avenir pour nos enfants », le Département a poursuivi l'adaptation de son dispositif pour faire face aux enjeux actuels par :

- la création de 60 nouvelles mesures d'AED et d'AEMO renforcées, avec possibilité de mise à l'abri d'urgence, pour couvrir l'ensemble du territoire départemental et ouvrir cette offre d'accompagnement non seulement aux adolescents, mais aux enfants à tous les âges ;
- la création de 8 places d'accueil séquentiel au SEI du Ried appelé « Escale de semaine » qui s'adresse à un public difficile, de jeune confiés à l'ASE avec de gros troubles du comportement constituant ainsi une passerelle entre une prise en charge ASE et une prise en soin au titre du handicap ;
- la création de 12 places d'accueil familial renforcé pour des 0-6 ans au Foyer Départemental de l'Enfance adossées aux accueils de jour afin d'étayer le travail avec les familles et soutenir le développement de l'enfant.

C'est une mobilisation importante de moyens supplémentaires et de réponses diversifiées que porte ainsi la collectivité.

En 2020, le projet de création d'un séjour d'apaisement et de remobilisation au Maroc pour 7 jeunes de 12 à 16 ans, sera opérationnel dès janvier. L'appel à candidature pour la création de 32 places d'accueil familial renforcé, pour répondre aux besoins d'accueil de certains adolescents et pour des jeunes confiés et en situation de handicap, lancé en septembre 2019, aura abouti avec un déploiement prévisionnel des places dès avril.

Enfin, au regard de l'augmentation forte du nombre des Mineurs Non Accompagnés (526 jeunes accueillis au 15/10/19 contre 488 au 31/12/18), le Département a renforcé le nombre de places d'accueil en appartements partagés en créant dès avril 2019, 163 nouvelles places. Leur déploiement se poursuivra en 2020. Le Département du Bas-Rhin continue d'assumer ses responsabilités.

Le projet de rénovation du Foyer Départemental de l'Enfance, établissement de l'Aide Sociale du Département qui tient une place particulière dans le dispositif de protection de l'enfance, voit la phase de programmation s'achever ; une proposition de programme permettant de lancer la consultation du concours d'architecte sera soumise au vote de l'assemblée en début d'année 2020.

Les jeunes comme atout d'une société plus inclusive

De nombreux jeunes sont marginalisés et/ou victimes de leur différence : jeunes en situation de handicap, non domiciliés, sortant des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance… Voir chacun comme un atout est l'occasion de faire plus pour ces jeunes et permettra à chacun de trouver une place dans la société.

Le Bas-Rhin a ainsi fait le choix que le parcours au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour les plus vulnérables, puisse se poursuivre au-delà de la majorité.

Dans le cadre de la convention de lutte contre la grande pauvreté, dont la prévention des sorties « sèches » de l'ASE fait partie du socle des actions retenues, les démarches, particulièrement sur le volet de l'accès aux droits et de l'hébergement avancent dans le cadre d'un partenariat renforcé. Avec l'Etat, trois projets d'intermédiation locative ont pu aboutir ou sont en passe de l'être permettant de faciliter l'accès à un hébergement de droit commun pour les jeunes sortant de l'ASE.

Paradoxalement, cette jeunesse, qu'elle soit en difficulté ou non, en recherche de sens et de place dans un monde en mutation, se révèle capable de prendre des initiatives, d'inventer et de créer. Loin de subir, forte de ses savoirs d'usage liés au développement du numérique et à de nouvelles pratiques sociales, citoyennes et collaboratives, la jeunesse est souvent force de proposition. Les jeunes ont beaucoup à apporter tant à leurs pairs qu'aux adultes et aux territoires qui ont alors intérêt à leur donner des opportunités et valoriser leur engagement.

C'est pourquoi le Département poursuit plusieurs objectifs en direction des jeunes. Il souhaite soutenir et mieux valoriser l'engagement des jeunes qui contribue à rendre la société plus solidaire. 256 jeunes ont déjà été accueillis depuis 2011 par le Département sur des missions de cohésion sociale, de prévention ou liées au développement durable. Le Département poursuivra cet accueil (50 jeunes par an) qui contribue fortement à dynamiser son action et à permettre aux jeunes de révéler des compétences utiles tant pour leur projet professionnel qu'à la société dans son ensemble. Par ailleurs, dans le cadre des projets de type Projets Educatifs Partagés et Solidaires (PEPS), des actions seront développées avec les jeunes eux-mêmes, à l'instar de la démarche conduite avec les collégiens de Lingolsheim pour contribuer à valoriser les initiatives et renforcer leur désir d'agir.

Le Département souhaite favoriser l'ouverture au monde pour les jeunes en renforçant les échanges transfrontaliers et en permettant l'accès de tous jeunes à des opportunités de pratiques culturelles et sportives, à travers les établissements culturels du Bas-Rhin et les nombreux partenaires sportifs et culturels. Cela se traduit par exemple, dans le cadre de la stratégie en faveur de bilinguisme, par des mesures pour développer plus encore les rencontres et les échanges entre jeunes de chaque côté de la frontière. De même, la politique en faveur du sport prévoit de mieux faire connaître aux jeunes l'offre de proximité en matière de sport de nature.

Les territoires, un écosystème de bienveillance

La mise en œuvre de la politique Enfance, Jeunesse et Famille s'inscrit dans un cadre largement territorialisé. Les équipes des UTAMS/UT, de Protection Maternelle et Infantile et du Service de Protection de l'Enfance, les référents de la Mission Education Sport et Jeunesse en territoire sont ainsi mobilisés, aux côtés des partenaires, notamment à travers le soutien à la parentalité, la prévention, les projets éducatifs pour un accompagnement global des familles et le développement d'une offre répondant aux besoins de chaque territoire.

Parce que les jeunes se construisent et se socialisent en proximité familiale, scolaire, géographique, le Département en lien avec ses partenaires et les forces vives des territoires, initie de manière coordonnée des démarches locales pour répondre aux enjeux multiples de la jeunesse en territoire. Aussi, il propose le déploiement de Projets Educatifs Partagés et Solidaires (PEPS). Cette démarche s'adapte aux spécificités des territoires et aux besoins locaux. Elle permet de mobiliser et fédérer des acteurs locaux de l'éducation et de l'animation, des bénévoles associatifs, des parents d'élèves et les jeunes eux-mêmes pour partager des diagnostics et mettre en œuvre un plan d'actions permettant de créer ou compléter les offres éducatives existantes. Le jeune est au cœur de ce dispositif.

Le Département a ainsi signé la première convention partenariale dans le cadre d'un contrat Départemental portant sur le PEPS des secteurs de recrutement des deux collèges de Lingolsheim. La seconde convention partenariale sera signée prochainement à Sarre-Union. De nouveaux projets sont en cours de développement à Strasbourg autour du collège Hans Arp, à Haguenau, Wasselonne et dans la Vallée de la Bruche. D'autres initiatives pourraient encore voir le jour.

Toutes ces démarches s'articulent avec les projets des communautés de communes et d'autres partenaires locaux. Ce peut-être selon les cas et à titre d'exemple :

- en lien avec des projets d'investissement dont il faut accompagner les usages par les habitants, en lien avec les associations de jeunesse, sportives ou culturelles rayonnant sur le territoire et utilisatrices de ces locaux ;
- en lien avec les démarches de définition de politique jeunesse territoriale ;
- en prenant en compte une dimension particulière d'un territoire, par exemple la présence de nombreux lieux de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Parce que le Département du Bas-Rhin est convaincu qu'il faut tout un territoire pour faire grandir un enfant, il renforce les dynamiques territoriales et fédère les acteurs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations 2020 de la politique publique départementale Enfance, Jeunesse et Famille en vue de poursuivre le plan d'actions « Un avenir pour nos enfants » 2018-2023 qui se décline autour de quatre axes structurants :

- La prévention, une nouvelle ambition
- Pour chaque jeune, un parcours adapté
- Les jeunes comme atout d'une société plus inclusive
- Les territoires, un écosystème de bienveillance

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental

Frédéric BIERRY